



Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2023-528 modifiant le Règlement SH-2009-158 relatif à la gestion des matières résiduelles	15 mai 2023 19 mai 2023, à l'exception du paragraphe 2° de l'article 5 qui entrera en vigueur le 15 avril 2024

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 19 mai 2023.

Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert